



COVID-19:

GESTION DE LA CRISE ET RELANCE

Des solutions fondées sur la nature pour les populations, la planète et la prospérité

Recommandations pour les décideurs politiques

Novembre 2020



Nicole Schwab
Co-Director
It.org



Elena Berger
Executive Director
Bank Information Center



Patricia Zurita
CEO
Birdlife International



M. Sanjayan
CEO
Conservation International



Mark Gough
CEO
Capitals Coalition



Kathleen Rogers
President
Earth Day Network



Andrea Crosta
Founder and Executive Director
Earth League International



Carlos Manuel Rodriguez
CEO and Chairperson
Global Environment Facility



Wes Sechrest
Chief Scientist and CEO
Global Wildlife Conservation



Paul Polman
Chair
Imagine



Azzedine Downes
President and CEO
International Fund for Animal Welfare



Karen B. Strier
President
International Primatological Society



Sylvia Earle
President and Chair
Mission Blue



Lucy Almond
Director and Chair
Nature4Climate



Jennifer Morris
CEO
The Nature Conservancy



Bonnie Wyper
President
Thinking Animals United



Justin Adams
Executive Director
Tropical Forest Alliance



Cristián Samper
President and CEO
Wildlife Conservation Society



Peter Bakker
President and CEO
World Business Council for Sustainable Development



Andrew Steer
President and CEO
World Resources Institute



Marco Lambertini
Director General
WWF International



Jodi Hilty
President and Chief Scientist
Yellowstone to Yukon Conservation Initiative

Synthèse analytique

La COVID-19 met en évidence le lien critique entre la santé de la nature et la santé humaine. Ce lien doit être mieux reflété dans nos priorités, nos politiques et nos actions. Les principales causes de cette pandémie sont semblables à celles des crises du changement climatique et de la biodiversité. Afin de faire face à ces crises interdépendantes, une approche intégrée et une coopération sans précédent sont nécessaires pour parvenir à une reprise économique équitable, neutre en carbone et favorable à la nature et à un avenir durable. Les recommandations de notre organisation aux décideurs politiques pour relever ce défi sont présentées ci-dessous.

I. Mettre un terme à la dégradation et à la perte des écosystèmes naturels en tant que priorité de santé publique

Les activités humaines détruisent, dégradent et fragmentent la nature à un rythme sans précédent, ce qui affecte directement notre résilience aux futures pandémies. En déséquilibrant les écosystèmes, les activités humaines ont transformé les zones naturelles qui étaient notre première ligne de défense en points chauds pour l'émergence de maladies. Il est essentiel d'inverser cette tendance dans le but de prévenir la prochaine pandémie, bien avant qu'elle n'atteigne les communautés humaines.

- ▶ Mettre fin à la dégradation et à la perte des forêts naturelles et d'autres habitats essentiels, en contrôlant et en endiguant l'exploitation non durable des ressources naturelles et l'expansion de l'agriculture et des infrastructures.
- ▶ Mettre en place des politiques et des réglementations dans les pays consommateurs pour faire encadrer la consommation de produits de base associés à un risque élevé de déforestation et de dégradation et de conversion des écosystèmes.
- ▶ Assurer la reconnaissance juridique et la protection effective du régime foncier, des droits d'accès et d'usage des populations autochtones et des communautés locales (PACL).
- ▶ Établir des zones protégées jouissant d'un statut légal sûr et gérées efficacement. Soutenir la mise en œuvre d'autres mesures de conservation efficaces, y compris les zones gérées par les populations autochtones et les zones conservées par les communautés.
- ▶ Restaurer les terres dégradées pour améliorer l'intégrité écologique et la productivité économique en mettant l'accent sur l'augmentation de la connectivité des zones naturelles et l'intensification durable de l'agriculture.
- ▶ Intensifier la coopération internationale et les financements dédiés à la conservation et la restauration de l'intégrité écologique des écosystèmes naturels. S'attaquer aux facteurs de dégradation, de fragmentation et de conversion des écosystèmes.

II. Réformer la production animale pour réduire le risque de pandémie zoonotique

L'expansion de la production et du commerce du bétail qui a lieu en grande partie aux frontières de l'habitat des espèces sauvages, a intensifié les interactions entre l'homme, le bétail et les animaux sauvages, augmentant ainsi les risques de propagation des zoonoses à l'homme et au bétail. Les réformes de la production et du commerce du bétail sont un élément essentiel d'une stratégie visant à réduire le risque de futures pandémies de zoonoses.

- ▶ Adopter des contrôles pour atténuer les risques posés par de grandes concentrations de bétail dans des espaces confinés (par exemple, les marchés et les abattoirs), y compris de meilleures pratiques sanitaires, environnementales et de travail.
- ▶ Renforcer et appliquer de meilleures réglementations et normes vétérinaires, sanitaires, d'enregistrement et de traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement du bétail, du producteur au consommateur.
- ▶ Travailler de pair avec les communautés pastorales et les entreprises d'élevage à proximité des frontières des écosystèmes naturels, pour minimiser les risques de maladies découlant des interactions entre l'homme, le bétail et la faune.
- ▶ Réduire la consommation et la production globales de viande et de produits laitiers au niveau mondial, tout en poursuivant l'amélioration de la nutrition, de la santé humaine et de l'équité sociale pour les personnes et les lieux où cela est déficient.

III. Réduire les risques de zoonoses liés au commerce et aux marchés des espèces sauvages

Le commerce des animaux sauvages - y compris la chasse, le dépeçage, le transport, la manipulation et la commercialisation pour la consommation humaine et d'autres utilisations - crée un risque sérieux de propagation des zoonoses qui doit être géré de manière rigoureuse et efficace par les organismes responsables à la fois de la faune sauvage, de l'environnement et de la santé publique.

- ▶ Adopter des mesures pour mettre fin ou réglementer strictement la chasse, le dépeçage, le transport, la manipulation et la commercialisation des animaux sauvages destinés à la consommation humaine et à d'autres usages, sur la base des meilleures informations scientifiques disponibles concernant les voies probables et les risques d'émergence et de propagation des zoonoses.
- ▶ Renforcer les capacités et les processus d'enquête, d'application de la loi et judiciaires pour détecter, supprimer et sanctionner le trafic illicite d'espèces sauvages.
- ▶ Lancer des campagnes scientifiques de sensibilisation du public et de marketing social expliquant les risques de la chasse, du dépeçage, du transport et de la manipulation de la viande de brousse et des animaux vivants destinés à la consommation.
- ▶ Veiller à ce que les droits des communautés autochtones et locales qui pratiquent la chasse traditionnelle soient respectés, et que les pratiques durables ne soient pas pénalisées.
- ▶ Augmenter le financement international pour les pays en développement afin de mettre en œuvre des mesures visant à mettre fin - ou à réglementer rigoureusement - le commerce des espèces sauvages destinées à la consommation humaine et à d'autres usages.
- ▶ Aborder le risque de zoonose avec une approche One Health par le biais d'accords internationaux existants ou nouveaux, en collaboration avec les organes des Nations unies, le secteur privé, les ONG et les centres d'expertise scientifique.

IV. Protéger les investissements récents en matière de conservation face aux pressions exercées par la COVID-19

La pandémie et ses répercussions sur les économies, la mobilité et la politique entravent la mise en œuvre de milliards de dollars d'investissements dans la conservation, menaçant ainsi les gains récents en matière de conservation de la biodiversité. Les gouvernements doivent

agir rapidement pour sauvegarder ces investissements, jusqu'à ce que la situation se stabilise et que le travail puisse reprendre.

- ▶ Fournir un soutien aux rangers et autres personnels de gestion dans le but d'éviter un vide dans la gestion des zones protégées qui pourrait être exploité par les braconniers qui ciblent les espèces sauvages menacées ou protégées.
- ▶ Soutenir les propriétaires terriens, y compris les petits producteurs et les populations autochtones, afin de garantir que leurs engagements et leurs droits ne soient pas compromis et que les risques d'empiètement illégal soient réduits au minimum.
- ▶ Fournir un soutien d'urgence pour permettre d'assurer le bien-être et la sécurité alimentaire des communautés vulnérables qui gèrent ou vivent dans ou près des zones protégées et conservées.
- ▶ Fournir un soutien à court terme aux communautés locales engagées dans le tourisme axé sur la vie sauvage et la nature dans des sites d'importance mondiale, dans le but de garantir la pérennité des entreprises.
- ▶ Maintenir et renforcer le soutien à la surveillance, à la gestion et au signalement du commerce des espèces sauvages et à la lutte contre le trafic d'espèces sauvages.
- ▶ Maintenir ou renforcer les lois environnementales qui protègent les écosystèmes naturels et les zones protégées, et réglementent les menaces potentielles.

V. Adopter des politiques et des stratégies pour une relance économique favorable à la nature

La protection de la nature n'est pas seulement importante pour la prévention des pandémies ; elle est également cruciale pour la reprise économique suite à la COVID-19. Nous devons « reconstruire en mieux » à partir de la crise actuelle en protégeant la nature et en réalisant des investissements favorables à la nature, qui assureront une reprise économique durable et garantiront les moyens de subsistance des populations.

- ▶ Éviter l'assouplissement des réglementations environnementales au nom du plan de relance COVID-19.
- ▶ Maintenir l'espace civique et les droits de la société civile et de la presse au service d'une transparence et d'une fonction de contrôle efficaces en ce qui concerne les politiques de relance et de stimulus.
- ▶ Fournir une aide au revenu pour réduire le risque d'empiètement sur la nature dû à la pauvreté.
- ▶ Apposer des conditionnalités écologiques aux plans de sauvetage des entreprises, en particulier pour les secteurs ayant un fort impact sur la nature.
- ▶ Appliquer systématiquement une planification territoriale dans les paysages terrestres et marins, afin d'harmoniser la protection de la nature avec le développement économique durable.
- ▶ Réorienter les subventions et autres aides publiques vers des activités de conservation de la nature, et encourager les solutions fondées sur la nature pour la reprise et la restructuration économique post-pandémie.
- ▶ Investir dans des technologies innovantes qui permettront une conservation plus efficace et une utilisation durable des ressources naturelles.

- ▶ Créer un environnement politique favorable à l'investissement et à l'innovation du secteur privé, y compris la promotion des mécanismes de marché pour financer des solutions fondées sur la nature.
- ▶ Investir dans le capital humain, en particulier les jeunes, afin de développer les compétences et l'esprit d'entreprise nécessaires pour saisir les opportunités liées à une économie favorable à la nature.
- ▶ Accroître l'aide internationale au développement pour soutenir une reprise économique juste et durable.

Introduction

La COVID-19 met en évidence le lien critique entre la santé de la nature et la santé humaine, et la centralité de ce lien doit être mieux reflétée dans nos priorités et politiques, de même que dans l'urgence de nos actions. Les principales causes de cette pandémie sont semblables à celles des crises du changement climatique et de la biodiversité. Pour faire face à ces crises interdépendantes, une approche intégrée et une coopération sans précédent sont nécessaires pour parvenir à une reprise économique équitable, neutre en carbone et favorable à la nature et à un avenir durable.

En quelques mois seulement, la pandémie COVID-19 a attiré l'attention du monde entier, et est devenue une priorité absolue pour les décideurs politiques. Ses impacts sur la santé humaine et l'économie mondiale sont dévastateurs, mettant à rude épreuve la santé publique et les systèmes financiers, jusqu'au point de rupture, menaçant la sécurité alimentaire (Laborde et al. 2020 ; WEF 2020a) et soulignant fortement les inégalités sociales et économiques.

La pandémie a frappé un monde déjà confronté à une urgence planétaire en raison des crises mondiales interdépendantes du changement climatique, de la dégradation des écosystèmes naturels et de l'accélération de la perte de biodiversité. Nous perdons l'environnement naturel à un rythme sans précédent, et nous vivons une sixième extinction massive d'espèces, avec un million d'espèces en danger selon les estimations (Ceballos et al. 2020 ; IPBES 2019). Notre planète se réchauffe actuellement à un rythme alarmant (GIEC 2018). Les crises de la nature et du climat se renforcent mutuellement et exacerbent d'autres crises nuisibles au bien-être humain, notamment les événements extrêmes, la pauvreté, les inégalités, les maladies et la faim.

L'origine zoonotique du coronavirus a mis en évidence les conséquences de l'ampleur du bouleversement de l'équilibre entre l'humanité et la nature que nous avons connu au cours du siècle dernier. Les écosystèmes naturels se détériorent suite à la perte et à la modification des habitats en raison de l'expansion agricole et urbaine, du changement climatique, de la pollution et de la surexploitation des espèces (IPBES 2019), ce qui augmente le risque de nouvelles pandémies de zoonoses (PNUE 2020 ; Evans et al. 2020, Soubelet et al. 2020 ; Plowright et al. 2020). La pandémie a particulièrement mis en évidence le risque sérieux que représentent les marchés commerciaux des animaux sauvages pour la consommation humaine.

La COVID-19 n'est pas la première de ces zoonoses - et il est peu probable qu'elle soit la dernière. Des études scientifiques suggèrent que la déforestation, la dégradation et la fragmentation des habitats naturels et le commerce des espèces sauvages sont des facteurs à l'origine de l'augmentation des retombées de ces zoonoses sur l'homme à partir des

animaux et la cause première des pandémies telles que la COVID-19 (Soubelet et al. 2020). En même temps, le ralentissement économique soudain précipité par la pandémie a mis en évidence la fragilité du « filet de sécurité » que nous avons essayé de mettre en place pour conserver la nature. Et alors que nous sommes confrontés à l'énormité de la tâche consistant à « reconstruire en mieux » à partir de cette calamité, nombre des solutions les plus efficaces et les moins coûteuses peuvent se nicher dans la protection, la conservation et la restauration de la nature (Business for Nature 2020 ; Conservation International 2020 ; Dasgupta et al. 2020 ; Dobson et al. 2020).

Nous représentons un groupe de 21 organisations non gouvernementales et intergouvernementales dont les mandats sont liés à la protection de l'environnement, à la conservation de la nature et à la promotion du développement durable. Nos mandats et approches sont divers, mais nous sommes unis dans la compréhension que la valorisation, la conservation, la gestion durable, la restauration de la nature, et l'autonomisation de ses agents, doivent faire partie intégrante de la gestion de la crise de la COVID-19 et des plans de relance associés, et que les gouvernements doivent établir des politiques audacieuses et prendre des mesures résolues, afin que cela devienne une réalité. La société civile, les entreprises, l'industrie et la science sont prêtes à apporter leur aide. Mais sans une direction ferme de la part des gouvernements à tous les niveaux, nous ne pouvons pas l'emporter.

Intégrer la nature dans la gestion de la crise de la COVID 19 et dans les plans de relance associés n'est pas seulement bon pour la nature. Alors que les dirigeants luttent pour apporter des réponses efficaces aux dimensions sanitaires et économiques de cette crise, les faits nous montrent que les solutions fondées sur la nature peuvent fournir aux gouvernements un ensemble puissant et rentable d'outils et de stratégies pour mieux reconstruire (Waldron et al. 2020 ; WEF 2020b). Par « solutions fondées sur la nature », nous entendons des stratégies qui exploitent à la fois la diversité et la résilience de la nature pour prendre en compte les dimensions sanitaires et économiques de cette crise, tout en maintenant et en rétablissant la stabilité et la diversité des écosystèmes naturels et du climat de la Terre dont dépend si fortement la prospérité humaine (UICN 2020).

Nous nous réunissons pour proposer des recommandations générales aux décideurs politiques sur le rôle essentiel de la nature dans la gestion de la pandémie COVID-19 et de ses conséquences sociales et économiques, dans la reconstruction post-épidémie, ainsi que dans la prévention de nouvelles pandémies. Ces lignes directrices sont conçues comme une feuille de route; des conseils et des ressources plus détaillés peuvent être trouvés dans les documents produits par nos organisations et d'autres dans la bibliographie et par le biais de liens tout au long du document.

I. Mettre un terme à la dégradation et à la perte des écosystèmes naturels en tant que priorité de santé publique

Les activités humaines détruisent, dégradent et fragmentent la nature à un rythme sans précédent, ce qui affecte directement notre résilience aux futures pandémies. En déséquilibrant les écosystèmes, les activités humaines ont transformé les zones naturelles, qui étaient notre première ligne de défense, en points chauds pour l'émergence de maladies. Il est essentiel d'inverser cette tendance dans le but de prévenir la prochaine pandémie, bien avant qu'elle n'atteigne les communautés humaines.

RECOMMANDATIONS

- ▶ Stopper la fragmentation, la dégradation et la perte des forêts naturelles restantes, de même que d'autres habitats naturels critiques, en mettant l'accent sur le contrôle des principales causes, y compris l'expansion de l'agriculture commerciale et de la production animale, l'exploitation forestière à l'échelle industrielle, l'extraction minière et de combustibles fossiles, de même que le développement de routes et autres infrastructures.
- ▶ Mettre en place des politiques et des réglementations dans les pays consommateurs encadrer la consommation de produits de base associés à un risque élevé de déforestation et de conversion des écosystèmes.
- ▶ Assurer la reconnaissance juridique et la protection effective du régime foncier, des droits d'accès et d'usage des populations autochtones et des communautés locales (PACL) afin de leur permettre et de leur donner les moyens de gérer leurs terres et ressources traditionnelles.
- ▶ Établir des zones protégées jouissant d'un statut légal sûr et gérées efficacement. Soutenir la mise en œuvre d'autres mesures efficaces de conservation par zone, y compris les zones autochtones et les zones conservées par les communautés, dans le but de conserver l'étendue et l'intégrité des écosystèmes naturels restants, y compris les sites présentant une importance particulière pour la biodiversité et les services écosystémiques associés (par exemple, les zones clés pour la biodiversité).
- ▶ Accélérer les efforts de restauration des terres dégradées pour améliorer l'intégrité écologique et la productivité économique, en mettant l'accent sur la réduction de la fragmentation et des effets de lisière qui créent des zones de contact entre l'homme et la faune, en établissant des corridors écologiques et des zones tampons reliant les zones protégées et conservées ainsi qu'en renforçant l'intensification durable de la production agricole en dehors des écosystèmes intacts et des zones clés pour la biodiversité.
- ▶ Intensifier la coopération internationale dans le but d'accroître les financements de sources diverses (publiques, privées, nationales et internationales) pour conserver et restaurer l'intégrité écologique des écosystèmes naturels et s'attaquer aux moteurs de la conversion des écosystèmes et de la déforestation.

JUSTIFICATION

Les activités humaines détruisent, dégradent et fragmentent les zones naturelles à un rythme sans précédent (IPBES 2019). La dégradation a considérablement altéré les systèmes écologiques dans le monde entier, et continue de se propager à de nouvelles zones (Evans et al. 2020). Cette crise persistante affecte directement notre résistance aux futures pandémies : en déséquilibrant les écosystèmes, les activités humaines ont transformé les zones naturelles de notre première ligne de défense en points chauds pour l'émergence de maladies. Il est essentiel de renverser cette tendance pour prévenir la prochaine pandémie, bien avant qu'elle n'atteigne les communautés humaines (Doshi et Gentile 2020).

La dégradation écologique augmente le risque global d'apparition de zoonoses provenant des animaux sauvages. Cette relation a été démontrée pour de multiples maladies individuelles, dans des études régionales et mondiales sur plusieurs maladies et dans des modèles théoriques, bien que la proportion de cas de dégradation entraînant un risque sensiblement accru ne soit pas bien comprise pour l'instant. Le risque accru résulte de multiples voies d'interaction, notamment d'un contact accru de l'homme avec les agents pathogènes, ainsi que d'une perturbation de l'écologie des agents pathogènes (Evans et al. 2020).

Bien que les débordements se produisent généralement dans les systèmes les plus dominés par l'homme (par exemple, les zones urbaines), il s'agit généralement de zoonoses connues ou de variantes de celles-ci, qui sont donc plus faciles à gérer et à contrôler. Le plus grand risque de pandémie provient de la propagation d'une zoonose nouvelle ou émergente pour laquelle nous ne sommes pas préparés en termes de compréhension de son écologie, ou de mise en place de vaccinations ou de traitements (comme le démontre la COVID-19).

Les principaux facteurs qui accentuent le risque de propagation d'une maladie infectieuse émergente (MIE) sont notamment les suivants :

- ▶ la conversion des terres et la création conséquente de nouvelles lisières d'habitat ;
- ▶ l'exploitation forestière, et d'autres activités extractives ;
- ▶ la chasse, le commerce et la consommation d'animaux sauvages ; et
- ▶ l'intensification de l'agriculture et de l'élevage.

Lorsque ces perturbations ont lieu dans ou à proximité de zones à forte biodiversité, elles entraînent des taux de contact plus élevés entre les humains, le bétail et certaines espèces sauvages. Avec l'intensification et l'accélération de la circulation des personnes et des animaux (et donc des hôtes, des agents pathogènes et des vecteurs) dans ces régions et dans le monde entier, nous disposons d'un système mondial de facteurs interconnectés qui à la fois facilite la propagation de nouvelles infections par les animaux sauvages, et augmente le risque que ces événements émergents se transforment en épidémies régionales et mondiales beaucoup plus importantes (Jones et al. 2020).

Par conséquent, les actions suivantes contribueront à réduire le risque que représentent les zoonoses émergentes pour l'humanité :

- éviter la dégradation des écosystèmes (en maintenant les écosystèmes aussi intacts que possible et en évitant la création de zones d'interface à haut risque et d'activités à haut risque qui augmentent le contact entre l'homme et la faune),
- adopter en parallèle des approches One Health plus larges, portant sur l'ensemble des facteurs de risque et intégrées dans les politiques de santé publique

Ces deux actions combinées peuvent également avoir d'autres effets bénéfiques sur la santé. La protection de l'intégrité écologique devrait être une action prioritaire dans tout plan global visant à éviter de futurs foyers de zoonoses, grâce à des mesures telles que la planification territoriale¹, la création et la gestion de zones protégées efficaces, le soutien à la gestion des écosystèmes par les PACL et les politiques visant à minimiser les menaces causées par des secteurs économiques particuliers (Evans et al. 2020).

Les PACL jouent un rôle clé dans de nombreux pays en protégeant et en gérant durablement les terres qu'elles détiennent et utilisent ; en moyenne, la perte de biodiversité a été moins grave ou évitée dans ces zones. (IPBES 2019). Il est donc primordial, pour protéger la nature et donc réduire les risques de futures pandémies zoonotiques, de sécuriser leurs droits fonciers, d'accès et d'usage, de valoriser les connaissances indigènes locales et de garantir leur participation pleine et effective aux processus pertinents. Ceci est d'autant plus important que les PACL ont été touchées de manière disproportionnée par la pandémie de la COVID-19 et par ses conséquences (Letzing 2020).

¹ Plus précisément, la prévention et l'atténuation des risques de zoonoses peuvent être sensiblement améliorées par une approche d'« immunologie du paysage » qui s'attaque à l'ensemble de la chaîne « d'infection, d'excrétion et de propagation » d'une cause de pandémie de zoonoses. (Plowright et al. 2020).

L'expansion agricole continue d'être le principal moteur de la déforestation et de la dégradation des forêts, et de la perte de biodiversité forestière qui en découle (FAO 2020). Plus nous comprenons les liens de cause à effet entre les perturbations forestières et les risques accrus d'émergence de nouvelles zoonoses, plus il devient urgent de réduire l'impact de la production agricole sur la nature. Afin de pouvoir s'attaquer aux causes profondes de la déforestation et de la dégradation des écosystèmes, il convient de donner la priorité aux signaux de la demande de produits de base produits de manière durable sur les principaux marchés, de même qu'à un soutien accru aux pays producteurs.

La base politique de la conservation de la nature est bien établie dans les accords internationaux, notamment dans la Convention sur la diversité biologique et les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. L'ODD 15 appelle les États et les peuples à « protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, combattre la désertification, et stopper et inverser la dégradation des terres et enrayer la perte de biodiversité ». La mise en œuvre de l'ODD 15 est particulièrement importante en raison des services écosystémiques qui sous-tendent le bien-être humain à de nombreux égards. Les tendances actuelles en matière de biodiversité et de dégradation des écosystèmes compromettent la réalisation de 80 % des ODD relatifs à la pauvreté, la faim, la santé, l'eau, les villes, le climat, les océans et les terres (IPBES 2019).

Cette approche se reflète dans le pacte vert pour l'Europe de l'UE, pour lequel la Commission européenne a publié en mai 2020 la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité pour 2030, qui déclare :

Pour garantir la bonne santé et la résilience de nos sociétés, il est indispensable de donner à la nature la place dont elle a besoin. La récente pandémie de COVID-19 n'a fait que souligner combien il est urgent de protéger et de restaurer la nature. Cette pandémie nous fait prendre conscience des liens qui existent entre notre santé et celle des écosystèmes. Elle démontre la nécessité de mettre en place des chaînes d'approvisionnement et d'adopter des modes de consommation durables qui ne dépassent pas les limites de notre planète. Et elle illustre le fait que le risque d'apparition et de propagation de maladies infectieuses augmente à mesure que la nature est détruite. La protection et la restauration de la biodiversité, de même que le bon fonctionnement des écosystèmes, sont donc essentiels pour renforcer notre résilience et prévenir, à l'avenir, l'apparition et la propagation de maladies.

Une approche similaire, publiée dans Science (Dobson et al. 2020), propose qu'un investissement modeste d'un peu plus de 30 milliards de dollars par le G7 et par la Chine serait rentabilisé des centaines de fois. Les domaines d'action privilégiés seraient la santé communautaire et la conservation des forêts dans les zones à haut risque d'émergence de virus, la réduction de 30 % des nouvelles lisières de forêts associées à la transmission de maladies, la détection précoce des débordements de virus, l'éradication des foyers de nouvelles maladies virales et enfin, le nettoyage du commerce et des marchés d'animaux sauvages à haut risque de maladie.

II. Réformer la production animale pour réduire le risque de pandémie zoonotique

L'expansion de la production et du commerce du bétail qui a lieu en grande partie aux frontières de l'habitat des espèces sauvages, a intensifié les interactions entre l'homme, le bétail et les animaux sauvages, augmentant ainsi les risques de propagation des zoonoses à l'homme et au bétail. Les réformes de la production et du commerce du bétail sont un élément essentiel d'une stratégie visant à réduire le risque de futures pandémies de zoonoses.

RECOMMANDATIONS

- ▶ Adopter des mesures de contrôle pour atténuer le risque posé par de grandes concentrations de bétail dans des espaces confinés (par exemple, marchés de gros et de détail du bétail et abattoirs), y compris les meilleures pratiques sanitaires, environnementales et de travail.
- ▶ Renforcer et appliquer de meilleures réglementations et normes vétérinaires, sanitaires, d'enregistrement et de traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement du bétail, du producteur au consommateur.
- ▶ Travailler avec les communautés pastorales et les entreprises d'élevage à proximité des frontières des écosystèmes naturels, dans le but de minimiser les risques d'émergence et de propagation des EID résultant des interactions entre les humains, le bétail, les prédateurs et les autres espèces sauvages.
- ▶ Adopter des politiques visant à réduire la consommation et la production globales de viande et de produits laitiers au niveau mondial, tout en cherchant à améliorer la nutrition, la santé humaine et l'équité sociale pour les pays et les secteurs de la société où cela est déficient.

JUSTIFICATION

Au cours des 50 dernières années, la demande de protéines animales et de produits issus de la faune sauvage a fortement augmenté, parallèlement à la croissance de la population humaine et à l'accroissement du niveau de vie dans de nombreuses régions jusque-là défavorisées, intensifiant l'interaction entre l'homme, l'animal et la faune sauvage par la production de bétail, l'élevage d'animaux sauvages et le commerce d'animaux sauvages vivants (souvent vendus sur les marchés avec du bétail vivant et d'autres animaux domestiques) dans le monde entier. Cette intensification a facilité la propagation des agents pathogènes de la faune sauvage au bétail, et a augmenté la probabilité que le bétail devienne un hôte intermédiaire dans lequel les agents pathogènes sont transmissibles à l'homme. De nombreuses espèces sauvages ont prospéré dans ce paysage de transition, et sont devenues des réservoirs de maladies pour le bétail et les humains (WWF 2020a).

La production de denrées alimentaires pour nourrir une population estimée à 10 milliards de personnes d'ici 2050, et l'augmentation connexe des terres converties à la production alimentaire et animale, entraînera des taux de contact entre l'homme et le bétail, entre l'homme et les animaux sauvages et entre le bétail et les animaux sauvages encore plus élevés, augmentant ainsi la probabilité de débordements. Étant donné qu'environ 70 % des maladies infectieuses émergentes et presque toutes les pandémies récentes sont d'origine animale, il est de plus en plus nécessaire de réévaluer le mode de production des aliments d'origine animale (WWF 2020a).

Les politiques visant à réduire les risques sanitaires et les risques de maladie associés aux systèmes actuels de production animale doivent porter sur cinq domaines de risque :

- ▶ Premièrement, les systèmes d'agriculture intensive offrent les conditions idéales pour que les zoonoses évoluent, se multiplient et se transmettent à l'homme. Indépendamment de la transmission potentielle à l'homme, de tels élevages intensifs (également vrai pour les élevages moins intensifs) posent également un risque sanitaire considérable en tant que source principale de résistance aux antibiotiques. Cela pourrait engendrer des épidémies à partir de maladies connues mais actuellement gérables ou réduire notre capacité à lutter contre les maladies infectieuses émergentes.
- ▶ Deuxièmement, l'élevage à petite échelle comporte également des risques, par exemple dans le cas de l'élevage à petite échelle non réglementé de volailles/porcs/poissons en Asie, qui peut accroître les contacts entre le bétail, les déchets humains et la faune sauvage et donc le risque de propagation au bétail et aux personnes (comme dans le cas du virus Nipah).
- ▶ Troisièmement, le pâturage extensif entraîne souvent des conflits avec les grands prédateurs, et leur persécution par les agriculteurs, ce qui modifie l'équilibre naturel et entraîne la prolifération de prédateurs et de parasites de plus petits mammifères, qui sont les types d'espèces les plus susceptibles de rapprocher les agents pathogènes des personnes et du bétail.
- ▶ Quatrièmement, le commerce d'animaux domestiques vivants est une voie d'infection majeure (comme dans le cas de la grippe aviaire), en particulier dans les régions du monde où le transport et le stockage réfrigérés sont limités.
- ▶ Enfin, le secteur de l'élevage est en proie à des activités illégales, ce qui entraîne des lacunes importantes dans les efforts déployés pour gérer la santé et les risques de maladie.

III. Réduire les risques de zoonoses liés au commerce et aux marchés des espèces sauvages

Le commerce des animaux sauvages, y compris tous les aspects de la chasse, du dépeçage, du transport, de la manipulation et de la commercialisation pour la consommation humaine et autres usages, crée un risque sérieux de propagation des zoonoses qui doit être géré de manière rigoureuse et efficace par les organismes responsables de la faune et de l'environnement ainsi que de la santé publique.

RECOMMANDATIONS

- ▶ Adopter une législation ou une réglementation pour mettre fin à la chasse, au dépeçage, au transport, à la manipulation et à la commercialisation des animaux sauvages (en particulier les oiseaux et les mammifères vivants) destinés à la consommation humaine et à d'autres usages, ou pour les réglementer de manière stricte et efficace, sur la base des meilleures informations scientifiques disponibles concernant les voies probables et les risques de transmission de maladies zoonotiques de la faune sauvage à l'homme.
- ▶ Renforcer les capacités et les processus d'enquête, d'application de la loi et judiciaires pour détecter, supprimer et sanctionner le commerce illégal d'espèces sauvages.
- ▶ Lancer des campagnes scientifiques de sensibilisation du public et de marketing social expliquant les risques de la chasse, du dépeçage, du transport et de la manipulation de la viande de brousse et des animaux vivants destinés à la consommation.
- ▶ Veiller à ce que les droits et les besoins des PAUL engagées dans des pratiques de chasse traditionnelles soient respectés, et à ce que les pratiques de chasse qui sont

durables et non liées au commerce des espèces sauvages ne soient pas pénalisées par des mesures de répression, en particulier :

- Lorsque les PACL sont touchées par des restrictions sur la chasse et le commerce, mettre en place des politiques et des mesures compensatoires pour assurer une transition juste et saine vers des moyens de subsistance durables et leur sécurité alimentaire, ainsi que la reconnaissance et la protection efficace des droits des communautés autochtones et locales sur la terre et l'eau.
- Là où les PACL chassent et consomment des animaux sauvages, veiller à ce que la sensibilisation à la santé et à la sécurité, l'éducation, la formation et l'équipement de protection appropriés soient disponibles pour aider à garantir leur santé et leur sécurité.
- ▶ Accroître le financement international bilatéral et multilatéral pour aider les pays en développement à mettre en œuvre des politiques et des mesures visant à mettre fin au commerce des espèces sauvages destinées à la consommation humaine et à d'autres usages, ou à le réglementer de manière stricte et efficace et, le cas échéant (comme en Afrique centrale), assurer un approvisionnement durable et abordable en alternatives à la viande d'animaux sauvages pour soutenir la sécurité alimentaire.
- ▶ Aborder le risque de zoonoses avec une approche One Health aux niveaux national et international, par le biais d'ententes, d'accords ou de protocoles internationaux existants ou potentiellement nouveaux, en collaboration avec, entre autres, les accords et agences des Nations unies et autres accords internationaux pertinents, ainsi que les centres d'expertise du secteur privé, des ONG et de la société civile.

JUSTIFICATION

Le commerce des animaux sauvages, y compris tous les aspects de la chasse, du dépeçage, du transport, de la manipulation et de la commercialisation pour la consommation humaine et d'autres utilisations, crée un risque sérieux de propagation des zoonoses auquel il faut mettre fin ou qu'il faut gérer de manière rigoureuse et efficace.

La pandémie mondiale de la COVID-19 a mis en lumière la question du commerce des espèces sauvages et son rôle potentiel dans l'augmentation à la fois du risque et de la gravité des foyers de zoonoses. Selon les données actuellement disponibles, le virus SRAS-CoV-2, qui est à l'origine de la COVID-19, est présumé s'être répandu à l'interface d'un marché d'animaux sauvages à Wuhan, en Chine. L'hôte ancestral est très probablement une des espèces de chauve-souris de la famille des Rhinolophes. L'hôte intermédiaire ou d'amplification est inconnu pour l'instant (Evans et al. 2020), mais on sait déjà qu'une série d'espèces de mammifères et d'oiseaux ont transmis des zoonoses à l'homme (Kümpel et al. 2015 ; Jones et al. 2020).

Le commerce des espèces sauvages et les marchés d'animaux vivants qui y sont associés sont des facteurs de risque importants pour la propagation et la transmission initiales des zoonoses (WWF 2020a ; Evans et al. 2020 ; Quinney 2020 ; UNODC 2016), puis pour qu'une telle propagation se transforme en pandémie. Le risque de transmission est lié à l'état et à la condition de la faune et de la flore sauvages faisant l'objet du commerce ; les retombées sont plus susceptibles de se produire là où des animaux vivants et stressés (qui sont plus susceptibles de disperser leur charge virale) sont transportés et détenus à proximité d'autres espèces, y compris le bétail et les humains (Jones et al. 2020). Ceux qui manipulent et abattent des animaux sauvages ou de la viande d'animaux sauvages sans précautions adéquates (comme les marchands) sont également exposés au risque de zoonoses transmises par le

sang ou d'autres fluides corporels comme le virus Ebola (Kümpel et al. 2015). Dans le cas d'une épidémie ou d'une pandémie, le risque augmente lorsque des animaux vivants (porteurs d'agents pathogènes zoonotiques vivants, qui peuvent tous deux rester viables pendant de longues périodes ou à distance) sont largement dispersés depuis les écosystèmes naturels souvent éloignés où ils sont capturés, jusqu'à des centres de population humaine (bien qu'il existe également un risque important de contagion zoonotique provenant d'animaux élevés dans des fermes de faune sauvage, et qui ne sont pas directement extraits de la nature).

Le taux d'émergence de nouvelles maladies infectieuses zoonotiques a augmenté au cours des dernières décennies, avec des retombées provenant à la fois des animaux sauvages (capturés ou élevés en captivité) et des animaux domestiques. Bien que la pandémie de la COVID-19 soit dévastatrice, les futures pandémies pourraient être bien pires. Le taux de mortalité de la COVID-19 est beaucoup plus faible que celui d'autres zoonoses comme Ebola et Nipah. Si une future zoonose infectieuse émergeant dans une grande agglomération et un centre de circulation comme Wuhan devait combiner des taux de transmission élevés pendant la phase asymptomatique avec des taux de mortalité plus élevés, les conséquences seraient encore plus dévastatrices (WWF 2020a).

La légalité du commerce des espèces sauvages n'est pas directement liée à l'infection zoonotique ; les zoonoses opèrent selon des critères biologiques plutôt que juridiques, et il est rare que des contrôles juridiques soient mis en place pour faire face au risque zoonotique. La prévalence du commerce illégal d'espèces sauvages dans de nombreux pays complique toutefois la tâche de gérer efficacement les marchés commerciaux d'espèces sauvages, et le commerce pour la consommation humaine qui ont été la cause immédiate de la pandémie de COVID-19.

Compte tenu des risques, la suppression ou la réglementation stricte et efficace des échanges commerciaux et des marchés des espèces sauvages destinées à la consommation humaine doit devenir une norme internationale fondamentale et devrait être intégrée dans les cadres juridiques et les politiques de santé publique des pays. Ces mesures devraient se concentrer sur les marchés commerciaux et couvrir à la fois le commerce intérieur et international.

Il est toutefois important de tenir compte de la dépendance de nombreuses populations autochtones et de communautés rurales par ailleurs traditionnelles à l'égard de la viande de brousse, et de se concentrer en premier lieu sur l'éradication de la consommation de viande de brousse liée aux zones urbaines et à un commerce de luxe, plutôt que de se concentrer sur la chasse de subsistance pour la consommation des ménages (Fa et Nasi 2020 ; Coad et al. 2019 ; Kümpel et al. 2015). Cela permet de soutenir les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des groupes vulnérables tout en concentrant l'intervention sur les zones où le risque de pandémie zoonotique est le plus élevé.

IV. Protéger les investissements récents en matière de conservation face aux pressions exercées par la COVID-19

La pandémie et ses répercussions sur les économies, la mobilité et la politique entravent la mise en œuvre de milliards de dollars d'investissements dans la conservation, menaçant ainsi les gains récents en matière de conservation de la biodiversité. Les gouvernements doivent agir rapidement pour sauvegarder ces investissements, jusqu'à ce que la situation se stabilise et que le travail puisse reprendre.

RECOMMANDATIONS

- ▶ Gestion des zones protégées – Fournir un soutien aux rangers et autres personnels de gestion pour éviter de créer un vide dans l'application et l'efficacité de la gestion qui pourrait être exploité par les braconniers ciblant les espèces sauvages menacées ou autrement protégées. Assurer la continuité à la fois de la surveillance des écosystèmes et des espèces clés, et de la capacité à réagir aux infractions.
- ▶ Conversion et dégradation de l'habitat – Éviter la déforestation et d'autres types de conversion et de dégradation des écosystèmes, et aider les propriétaires terriens, y compris les petits producteurs et les populations autochtones, à faire en sorte que leurs engagements et leurs droits ne soient pas compromis et que les risques d'empiètement illégal soient réduits au minimum.
- ▶ Communautés locales vulnérables – Fournir un soutien d'urgence pour aider à assurer le bien-être et la sécurité alimentaire des communautés vulnérables qui gèrent ou vivent dans ou près des zones protégées et conservées.
- ▶ Tourisme axé sur la communauté – Fournir un soutien à court terme aux communautés locales engagées dans le tourisme axé sur la faune et la flore dans des sites d'importance mondiale, afin d'assurer la pérennité des entreprises pour garantir les populations d'animaux sauvages et les moyens de subsistance locaux.
- ▶ Commerce illégal d'animaux sauvages – Maintenir et renforcer le soutien aux entités engagées dans la surveillance, la gestion et la notification du commerce des espèces sauvages dans les pays d'offre, de transit et de demande, ainsi qu'aux entités engagées dans les mesures d'application et judiciaires pour lutter contre le trafic d'espèces sauvages.
- ▶ Législation en matière de conservation - Maintenir ou renforcer les lois environnementales existantes qui protègent les écosystèmes naturels et les zones protégées, et réglementent les menaces potentielles (par exemple, l'exploitation minière, la conversion des habitats, la chasse illégale, la surexploitation, le développement des infrastructures).
- ▶ Détection de futures pandémies potentielles - Aider à assurer un développement et un financement accrus des programmes conçus pour détecter, prévoir et aider à prévenir les futures pandémies zoonotiques (par exemple, le Global Virome Project).

JUSTIFICATION

La pandémie COVID-19 a contraint les pays à divers degrés de confinement, y compris l'éloignement et le confinement physique, la fermeture des frontières, la suspension ou le manque d'application des lois environnementales et la restriction des mouvements de personnel. Cela entraînera inévitablement la suspension ou le retard des investissements récents visant à lutter contre les menaces qui pèsent sur les écosystèmes naturels et les facteurs associés. Il est également probable que de tels retards compromettent ou annulent les progrès réalisés dans la sauvegarde de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes ou entravent tout progrès futur lorsque la situation se stabilisera et que les travaux pourront reprendre.

Les activités touchées sont susceptibles de comprendre la gestion des zones protégées, l'application des réglementations visant à freiner l'exploitation et le commerce illégal des espèces sauvages, le soutien aux communautés locales participant à des activités de conservation telles que le tourisme axé sur la faune et la flore sauvages et la promotion de

chaînes d'approvisionnement en produits de base n'ayant pas contribué à la déforestation. Les gains réalisés grâce à ces investissements pourraient être perdus si des mesures correctives ne sont pas prises rapidement et de manière décisive.

L'industrie touristique mondiale devrait se contracter jusqu'à 25% en 2020, alors que le coût total de la COVID-19 pour le secteur africain du tourisme et des voyages pourrait être de 50 milliards de dollars et 2 millions d'emplois directs et indirects. L'effondrement du tourisme axé sur la nature menace de compromettre des décennies de travail de développement et de conservation. Pour les communautés qui dépendent du tourisme pour leurs revenus, les prochains mois sont essentiels pour sauver non seulement leurs moyens de subsistance, mais aussi des décennies de bien-être communautaire et de gains de conservation.

Lorsque le tourisme s'arrête, il en va de même pour bon nombre des incitations économiques à la conservation. Il est donc vital que les zones protégées, l'infrastructure économique du tourisme de nature, soient maintenues afin qu'il y ait encore de la nature à visiter dans le futur. En attendant que le tourisme redevienne viable, les gouvernements devraient soutenir les organisations clés dans les zones de conservation prioritaires, par des subventions ciblées aux entreprises du secteur privé, aux organisations communautaires et aux ONG de conservation. Il est essentiel d'offrir des incitations à leur personnel, aux personnes indirectement à leur charge et aux autres membres de la communauté locale pour maintenir l'intégrité et le fonctionnement des écosystèmes naturels dans les zones protégées et conservées.

À plus long terme, il sera important d'investir pour aider à la fois l'industrie du voyage et les communautés qui dépendent du tourisme écologique, à se rétablir, à diversifier leurs moyens de subsistance et leur économie, à accélérer la croissance verte et à investir dans l'énergie propre, la production alimentaire durable et le développement d'infrastructures adaptées à la nature.

V. Mesures politiques transversales pour une relance économique positive pour la nature²

Les recommandations politiques des sections précédentes portent sur les mesures que les décideurs politiques devraient prendre dans le but de réduire les risques de futures pandémies zoonotiques en améliorant la manière dont nous gérons la production de bétail et le commerce des espèces sauvages, et en protégeant la nature. Toutefois, l'investissement dans la nature et sa protection ne sont pas seulement importants pour la prévention des pandémies ; ils sont également importants pour la reprise économique suite à la COVID-19. Une matrice plus large et à plus long terme de mesures et d'initiatives politiques visant à « reconstruire en mieux » à partir de la crise économique et de santé publique actuelle est nécessaire, et les investissements positifs pour la nature apporteront des retours sous forme d'emplois et de gains économiques à long terme.

RECOMMANDATIONS

- ▶ **Éviter l'assouplissement des réglementations environnementales au nom du plan de relance COVID-19.** Certains gouvernements assouplissent les politiques de protection et d'application de l'environnement dans le cadre de leurs plans de relance économique COVID-19. Cette approche est court-termiste et peu judicieuse car elle

2 La plupart de ces recommandations s'inspirent du WEF 2020b, qui contient des recommandations beaucoup plus détaillées.

ne fournit qu'une stimulation économique d'urgence très limitée, voire inexistante, et compromet les engagements pris en matière de changement climatique, de conservation de la nature et de protection de la santé publique, ainsi que le développement ou la reprise future du tourisme axé sur la nature.

- ▶ **Passage à une économie positive pour la nature.** Une analyse économique récente indique que les actions de l'industrie qui ont un impact positif sur la nature pourraient générer jusqu'à 10,1 billions de dollars de nouvelles opportunités pour les entreprises, 395 millions de nouveaux emplois d'ici 2030 (WEF 2020b). L'accent est mis sur les services écosystémiques, les énergies renouvelables et les infrastructures vertes qui font partie de l'équation.
- ▶ **Maintenir l'espace civique et les droits de la société civile et de la presse au service d'une transparence et d'une fonction de contrôle efficaces en ce qui concerne les politiques de relance et de stimulus.** Certains gouvernements ont utilisé la pandémie comme prétexte pour supprimer les droits à la liberté d'expression et à l'action politique. Les gouvernements responsables doivent éviter cette tendance, et devraient s'unir pour s'opposer à de telles actions de la part d'autres gouvernements.
- ▶ **Fournir une aide au revenu pour réduire le risque d'empiètement sur la nature dû à la pauvreté.** Les gouvernements devraient s'assurer que des filets de sécurité sont en place, grâce à des programmes de protection sociale (y compris des transferts d'argent et de bons) ciblant les plus pauvres et les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, réduisant ainsi la nécessité pour ces populations de dépendre des forêts et autres écosystèmes naturels et de la faune pour leur sécurité alimentaire ou leurs moyens de subsistance.
- ▶ **Apposer des conditionnalités vertes aux plans de sauvetage des entreprises, en particulier pour les secteurs ayant un fort impact sur la nature.** Les domaines d'action pertinents comprennent le renflouement des entreprises, les mesures de relance (par exemple, la fiscalité, les subventions et les tarifs), la réglementation des marchés des capitaux, les investissements dans les infrastructures et les priorités politiques et d'investissement des banques multilatérales de développement (Levy et al. 2020 ; Seymour et al. 2020).
- ▶ **Appliquer systématiquement une planification territoriale dans les paysages terrestres et marins, afin d'harmoniser la protection de la nature avec le développement économique durable.** Pour être efficace, la planification territoriale doit impliquer les communautés, les entreprises, les autorités locales et les autres parties prenantes, se fonder sur les meilleures données scientifiques disponibles et s'inscrire dans un cadre juridique clair qui garantit la transparence du processus et l'existence de mécanismes de responsabilité pour le suivi des résultats.
- ▶ **Réorienter les subventions et autres aides publiques vers des activités de conservation de la nature et encourager les solutions fondées sur la nature pour la reprise et la restructuration économique post-pandémie.** Sur plus de 700 milliards de dollars versés chaque année en subventions agricoles, seuls 15 % de ces aides vont à la construction de biens publics.³ De même, 30 milliards de dollars d'aide publique sont mal ciblés sur la pêche, dont environ 22 milliards de dollars sont classés comme néfastes. Ces régimes de subventions sapent les stocks de capital naturel, mettant en danger la biodiversité, la stabilité de l'emploi et les moyens de subsistance à long terme ainsi que les services écosystémiques locaux et mondiaux.

³ Le montant des subventions visant les « biens publics » est pris en compte par la définition de l'OCDE des estimations de soutien aux services généraux, c'est-à-dire « le financement public des services qui créent des conditions favorables au secteur agricole ».

- ▶ **Investir dans des technologies innovantes qui permettront une conservation plus efficace et une utilisation durable des ressources naturelles.** Les récents progrès technologiques permettent désormais de surveiller à distance, en temps quasi réel, les changements d'affectation des terres afin de détecter et de prévenir la déforestation illégale et l'empiètement illégal, la pêche illégale, l'exploitation minière et d'autres activités nuisibles, ainsi que de contribuer à l'aménagement du territoire. L'identification des matériaux (par exemple, l'ADN, l'analyse des isotopes stables) et les avancées technologiques en matière de logistique de la chaîne d'approvisionnement, permettent désormais de mettre en place des systèmes robustes pour rendre les chaînes d'approvisionnement plus transparentes et pour faciliter la détection des violations et des anomalies.
- ▶ **Créer un environnement politique favorable à l'investissement et à l'innovation du secteur privé, y compris la promotion des mécanismes du marché comme moyen de financer des solutions fondées sur la nature.** Nous constatons déjà une croissance significative de l'intérêt des acteurs privés pour le financement du carbone « vert » et « bleu » et d'autres services écosystémiques dans les forêts, les tourbières, les mangroves et autres écosystèmes naturels. Ces marchés ont le potentiel d'atteindre des milliards de dollars de financement pour la nature au cours de la prochaine décennie.
- ▶ **Investir dans le capital humain, en particulier les jeunes, afin de développer les compétences et l'esprit d'entreprise nécessaires pour saisir les opportunités liées à une économie favorable à la nature.** Le monde auquel les jeunes étaient confrontés il y a tout juste un an changeait déjà à un rythme sans précédent. La pandémie a radicalement accéléré le rythme et la direction du changement. Cette jeune génération aura besoin d'un ensemble de compétences sensiblement nouvelles pour faire face et s'adapter à un monde post-COVID-19 déjà ébranlé par le changement climatique et la perte de biodiversité.
- ▶ **Accroître l'aide internationale au développement pour soutenir une reprise économique juste et durable.** Les « pays donateurs » plus riches sont actuellement préoccupés par leur propre combat contre le coronavirus et ses répercussions économiques, mais ils ne doivent pas laisser la crise actuelle compromettre la nécessité d'une aide internationale au développement durable pour les pays pauvres qui sont également aux prises avec ce problème, en plus d'autres défis à long terme. Ce n'est pas seulement la bonne chose à faire, c'est aussi dans l'intérêt de chacun, y compris des pays riches, dans notre monde globalement interdépendant.

Références

Business for Nature 2020. High-Level Policy Recommendations: Businesses Call for Policies that Place Nature at the Heart of the Global Economy. January.

Ceballos, G. et al. 2020. Vertebrates on the brink as indicators of biological annihilation and the sixth mass extinction. PNAS June 1, 2020.

Coad, et al. 2019. Towards a sustainable, participatory and inclusive wild meat sector. (Center for International Forestry Research).

Conservation International 2020. Leveraging Nature as the foundation of resilient societies – Recommendations for post-COVID 19 recovery plans.

Dasgupta, P. et al. 2020. The Dasgupta Review – Independent Review of the Economics of Biodiversity. Interim Report. HM Treasury, UK. April.

Dobson, A.P. et al. 2020. Ecology and economics for pandemic prevention. *Science* 369(6502). July 24.

Doshi, S. and N. Gentile 2020. When Confronting a Pandemic, we must Save Nature to Save Ourselves. Center for American Progress. April 10.

Evans, T. et al. 2020. Links between ecological integrity, emerging infectious diseases originating from wildlife, and other aspects of human health - an overview of the literature. Wildlife Conservation Society.

Fa, J., and R. Nasi 2020. "COVID-19 Wild Meat Ban Deprives Forest Dwellers." SciDev.Net Asia & Pacific. March 30.

FAO (UN Food and Agriculture Organization) 2020. State of the World's Forests 2020. Rome.

IPBES (Intergovernmental Panel on Biodiversity and Ecosystem Services) 2019. Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services. Summary for Policymakers.

IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change). 2018. Summary for Policymakers.

IUCN 2020. Global Standard for Nature-based Solutions. July.

Jones, K. et al. 2020. FAQs - Relationship between infectious disease and habitat loss, biodiversity, bats and live wildlife markets. Online Google Doc. University College London.

Kümpel, N.F. et al. 2015. Ebola and bushmeat: myth and reality. NWFP Update 5: Bushmeat. FAO, Rome.

Laborde, D. et al. 2020. COVID-19 risks to global food security. *Science* 369(6503). July 31.

Letzing, J. 2020. This is how COVID-19 is affecting indigenous people. World Economic Forum. June 5.

Levy, J. et al. 2020. Designing the COVID-19 Recovery for a Safer and More Resilient World. World Resources Institute. May.

OECD (Organization for Economic Cooperation and Development) 2019. Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2019. Paris.

Pavlin et al. 2009. Risk of Importing Zoonotic Diseases through Wildlife Trade, United States. *Emerging Infectious Diseases* 15(11). November.

Plowright, R.K. et al. 2020. In Review. Landscape immunology: Understanding land use influences on zoonotic spillover and public health. June.

Quinney, M. 2020. COVID-19 and nature are linked. So should be the recovery. World Economic Forum. April.

Seymour, F. et al. 2020. Déjà vu: Anticipating the Impacts of Economic Crisis on Indonesia's Forests. World Resources Institute.

Soubelet, H. et al. 2020. Covid-19 et biodiversité : vers une nouvelle forme de cohabitation entre les humains et l'ensemble des vivants non-humains *Biodiversité et Santé*. Avril.

Waldron et al. 2020. Protecting 30% of the planet for nature: costs, benefits and economic implications.

WEF (World Economic Forum) 2020a. COVID-19 Risks Outlook – A Preliminary Mapping and Its Implications. May.

WEF (World Economic Forum) 2020b. The Future of Nature and Business Policy Companion: Recommendations for policy-makers to reset towards a new nature economy. In Collaboration with SYSTEMIQ. July.

WWF 2020a. Beyond Boundaries: Insights into emerging zoonotic diseases, nature, and human well-being. Internal Science Brief. May.

WWF 2020b. COVID-19. Urgent Call to Protect People and Nature. June.

UNEP 2020. Working with the Environment to Protect People: UNEP's COVID-19 Response.

